

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/2017 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)
du mercredi 29 mars 2017 à Dully

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Dully pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présences

27 délégués et suppléants (9 fixes et 18 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Pierre Burnier (remplacé par M. Régis Widmer)
M. Philippe Parmelin (remplacé par M. Sigmund Friberg)
M. Pierre Jaccard (pas de remplaçant)
M. Hans-Peter Brunner (remplaçante excusée)
M. Daniel Emery (remplacé par M. Jean-François Déruaz)

Délégués variables : Mme Viviane Subri (remplacée par Mme Joëlle Sordet)
Mme Ariane Carol Dubuis (remplacée par Mme Coraline de Wurstemberger)
M. Christian Hofer (pas de remplaçant)
Mme Christine Schenk (remplacée par M. Didier Guzzoni)
Mme Mirka Lessi (pas de remplaçant)
M. Giorgio Micello (pas de remplaçant)

CODIR : M. Loïc Haldimann

Absents :

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (remplaçante excusée)
Mme Corinne Petitpierre (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour daté du 1^{er} mars 2017 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2016

Mme Maurer signale une rectification sous le décompte des absences du procès-verbal. M. Claude Seiler occupe la fonction de délégué variable et non de délégué fixe.

Ce compte rendu est accepté par l'assemblée à la majorité moins une abstention.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

M. Denys Jaquet	Délégué fixe	Rolle
M. Sigmund Friberg	Délégué fixe suppléant	Bursins
M. Jean-François Déruaz	Délégué fixe suppléant	Tartegnin
Mme Joëlle Sordet	Déléguée variable suppléante	Luins

4. Communications du Bureau

Mme Maurer explique que, suite à la fusion des deux Associations ASPAIRE-ARAERE et à la constitution de l'Association Enfance et Jeunesse, des nouveaux statuts ont été élaborés. Un groupe de travail a été constitué afin de mettre à jour le règlement du Conseil intercommunal. Cette Commission composée de Mme Sandra Gordon, Mme Chantal Maurer, Mme Pascale Chamay Berger, Mme Mirka Lessi et Mme Sandrine Vaucher s'est réunie à quatre reprises. Ce règlement sera prochainement soumis au CODIR pour prise de position, puis transmis au service des communes et du logement pour examen préalable. Par la suite il sera présenté au Conseil intercommunal pour validation.

Mme Maurer souhaite remercier le CODIR et les Commissions qui ont travaillé sur les préavis. Elle souligne la bonne tenue des délais au niveau de la transmission des préavis et des rapports de Commissions.

5. Communications du CODIR

Mme Gordon excuse M. Loïc Haldimann retenu à l'ARAS.

Suite à la séance de 2 novembre 2016, une rencontre a été organisée réunissant les syndicats et les Municipaux en charge des finances afin de se pencher sur les amortissements extraordinaires, tel que souhaité par M. Frédéric Mani lors de la dernière séance du Conseil. Mme Gordon explique que le CODIR travaille sur une feuille de route pour la législature 2016-2021 qui sera présentée au mois de juin.

Une Commission « Ressources humaines » planche actuellement sur l'harmonisation des conditions de travail du personnel de l'Association Enfance et Jeunesse. Une séance d'information pour le personnel (111 employés) est prévue le 17 mai qui permettra entre autres, de nommer un groupe d'accompagnement. Ce groupe sera constitué de représentants de chaque secteur, pour faciliter la transition suite à la fusion.

Elle termine en informant que la construction du site internet est actuellement en bonne voie. Cependant, des améliorations restent encore à faire.

M. Claude Golay prend la parole pour donner des précisions au niveau de l'Accueil de Jour. Suite à l'intervention de M. Claude Gagnard, p. 5 du procès-verbal du 2.11.2016 concernant les 20 centimes d'augmentation alloués par la FAJE pour les années 2016-2017, un groupe de travail a été constitué afin de procéder à différentes études. Des réunions ont été organisées entre les réseaux d'accueil de la Côte afin de trouver une harmonisation et éviter des tensions. Suite à cela, la solution préconisée serait d'allouer aux accueillantes 10 centimes d'augmentation et 10 centimes de gratification qui récompenseront l'ancienneté des collaborateurs. Cela représente un montant de Fr. 57'000.- par année. Des informations plus précises et définitives devraient être données lors de la prochaine séance.

Mme Gordon explique qu'un changement de direction aura lieu à Rolle dès la mise en retraite de M. Philippe Blaser le 1^{er} mai 2017. Il sera remplacé par M. Javier Rosa et M. Julien Wettstein. Ce dernier a déjà rencontré le CODIR et la transition s'effectue dans de bonnes conditions.

Dès le 1^{er} juillet 2017 l'Association EnJeu reprend les tâches incombant aux communes qui étaient déléguées jusqu'à ce jour à l'établissement scolaire par convention (organisation des camps, voyages d'étude, clinique dentaire, etc ...).

Par ailleurs, à partir de Pâques, notre Association sera chargée de la gestion des inscriptions à la cantine, auparavant gérée par les communes de Rolle, Mont-sur-Rolle et Gilly.

Mme Marinella Page annonce que l'inauguration des nouveaux bâtiments D et E du Martinet aura lieu le samedi 20 mai 2017. Une journée portes ouvertes sera organisée proposant des animations organisées par les élèves et les enseignants et une partie officielle à 11h. Mme Nuria Gorrite sera invitée et ce moment sera suivi d'un cocktail dînatoire au restaurant Crock'n'Rolle. Pendant ce temps, le verre de l'amitié sera offert à la population à l'extérieur. Les animations seront présentées, entre autres, par la bibliothèque, les élèves, les écoles de musiques, le Sésame, etc ...

Mme Joëlle Sala-Ramu explique que le restaurant scolaire donne satisfaction depuis son ouverture et que les directeurs des crèches et UAPE se déclarent très satisfaits. 610 repas sont préparés chaque jour et 63 sont consommés sur place. Le label « Fourchette verte » a été obtenu au mois de mars.

6. Préavis N° 01-2017 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le bâtiment E, composé d'une cuisine de production et d'un réfectoire sur le site du Martinet

Mme Sala-Ramu donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Anne-Laure Berger lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui sont identiques à celles du préavis.

M. Fluhr constate qu'un crédit d'étude de Fr. 865'000.- avait été voté à l'époque, un montant de Fr. 680'000.- d'honoraires d'architectes y avait été ajouté, ainsi que Fr. 1.5 mios d'honoraires divers pour un bâtiment d'un coût total d'environ Fr. 4 mios. Il déplore qu'un nouveau crédit soit demandé dans l'urgence alors que la population était connue et qu'il était donc possible d'anticiper et prévoir ces investissements.

Mme Sala-Ramu répond que le maximum a été fait pour réduire les coûts. La place pour le four et la braisère avait été initialement prévue mais sans procéder aux achats des appareils. Il a été décidé plus tard de préparer deux menus à la cantine. Au vu du grand nombre de repas préparés et des exigences de chaque structure, le matériel supplémentaire s'est finalement avéré nécessaire. La décision a donc été prise d'investir sans tarder.

M. Fluhr précise qu'un crédit d'étude de Fr. 545'000.- représente le double du coût d'une cuisine produisant 300-400 repas par jour. Il déplore le manque d'anticipation du CODIR et constate que les frais d'étude et les montants des honoraires d'architectes sont excessivement élevés puisqu'ils représentent 39 % du coût total. Il souligne que cela ne se pratique dans aucun autre secteur.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention

- D'accorder un crédit complémentaire de construction de Fr. 270'000.00 TTC au Comité de Direction,
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région,
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 220'000.00 TTC sur une période de 30 ans (CFC 1, 2, 4 et 5),
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 50'000.00 TTC sur une période de 10 ans (CFC 3 et 9),
- D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés.

7. Préavis N° 02-2017 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la cantine scolaire et l'UAPE et pour les frais inhérents au report de travaux pour le complexe scolaire de Gilly

M. Daniel Ganz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Anne-Laure Berger lit les conclusions du rapport de la Commission des finances, qui sont identiques à celles du préavis.

M. Jean-François Déruaz remarque que dans cette situation, le crédit d'étude n'est pas compris dans le crédit de construction et en demande confirmation.

M. Ganz répond que le solde du crédit de construction peut être utilisé tel que cela a été confirmé par Monsieur le Préfet.

M. Déruaz constate qu'un état de situation d'environ Fr. 15 mio a été établi au mois de février et que Fr. 340'000.- de dépassement ont été absorbés par le poste « divers et imprévus ». Il reste quelques mois de travaux, les finitions pourraient réserver des surprises. Il se demande si le montant de Fr. 50'000.- comptabilisé dans ce compte sera suffisant au vu des Fr. 340'000.- déjà absorbés.

M. Philippe Straub répond que le montant a été calculé avant la réception des soumissions, et avait été estimé avec une marge. L'équipement des classes, de l'UAPE ainsi que de la cuisine devrait pouvoir être finalisé sans surprises.

M. Déruaz répond que les Fr. 50'000.- sont prévus pour l'ensemble des travaux et non seulement pour l'UAPE et la cantine.

M. Straub est confiant étant donné que toutes les décisions ayant une implication financière ont déjà été prévues.

M. Fluhr constate à nouveau qu'une étude sommaire pour l'UAPE avait été faite initialement et le regrette. Il rappelle que l'Association a une mission importante, que les dossiers doivent être étudiés en détail et les postes mieux évalués. Cela n'a pas été suffisamment respecté dans les dossiers soumis ce soir et il demande que les dossiers soient mieux maîtrisés à l'avenir.

M. Straub répond qu'une demande de crédit aurait pu être présentée l'année passée, mais que cela n'aurait rien changé. Initialement, dans le crédit de construction, un bloc vide comprenant l'UAPE et la cantine avait été prévu. Grâce aux délais supplémentaires générés par les

oppositions, les études ont été bien menées en tenant compte de l'évolution de la population et en incluant certains changements. En effet, la cantine a passé de 50 à 100 places, la disposition de l'UAPE a été revue. De plus il a été décidé de centraliser les directions à Rolle. Le crédit demandé a pour but d'équiper les locaux afin de répondre aux besoins actuels et futurs mais cela ne correspond pas à un crédit complémentaire.

M. Frédéric Mani demande une confirmation au niveau du point 5 des conclusions du préavis. Il veut s'assurer qu'il s'agit d'un amortissement du matériel sur 10 ans et que le reste des investissements sera bien amorti sur 30 ans. La confirmation est donnée par le CODIR.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions

- D'accorder un crédit de Fr. 495'000.- au Comité de Direction pour l'aménagement de la cantine scolaire et de l'UAPE et pour pallier aux frais inhérents au retard pris dans le projet de construction du complexe scolaire et salle polyvalente de Gilly ;
- D'autoriser le Comité de Direction à affecter le solde du Préavis 03-2011 (crédit d'étude) se montant à Fr. 93'829.00 au présent crédit d'aménagement ;
- D'autoriser le Comité de Direction à dissoudre la provision de Fr. 100'000.- créée au bouclage des comptes ARAERE 2015 ;
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter Fr. 301'171.- auprès d'un établissement financier ;
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans ;
- D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Gordon annonce que le prochain Conseil intercommunal d'EnJeu aura lieu le 7 juin 2017. Mme Maurer prend acte en rappelant au CODIR qu'il revient au Bureau du Conseil intercommunal de convoquer l'assemblée, raison pour laquelle le choix de la date des séances doit lui être soumis au préalable.

M. Mani, Syndic de Dully, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il explique que le village compte 640 habitants dont 30% est âgé de moins de 25 ans. La commune comprend un centre communal fraîchement rénové qui fêtera bientôt ses 30 ans, un collège de 5 classes, des courts de tennis et une plage. Enfin, il convie l'assemblée à un apéritif.

La séance est levée à 19h10.

Au nom du Conseil intercommunal
d'Enfance et Jeunesse

La Présidente :


Chantal Maurer

La Secrétaire :


Sandrine Vaucher